



PREAVIS MUNICIPAL N°2/2015

Relatif à une demande de crédit de CHF 685'000.- pour la réfection générale extérieure et intérieure de la salle polyvalente, ainsi que la transformation de l'étanchéité du rez-de-chaussée et la réfection des façades du collège de La Farandole

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente a plus de 20 ans (année de construction 1994). Elle est soumise à une utilisation soutenue tant pour les écoles que pour diverses locations (clubs sportifs, sociétés locales, manifestations diverses).

Cette utilisation fréquente occasionne cependant une certaine usure que l'on peut qualifier de normale. Il faut également préciser que notre salle nous rend de nombreux services et, afin de maintenir ce bâtiment en bon état, il y a lieu de procéder à une réfection générale.

COLLEGE DE LA FARANDOLE

Le collège, datant de 2001, laisse apparaître ses premiers signes d'usure. L'étanchéité du rez-de-chaussée présente des infiltrations d'eau et les façades se dégradent.

Afin d'éviter que ces problèmes s'aggravent et engendrent des dégâts plus conséquents, nous devons y remédier dans les meilleurs délais.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

SALLE POLYVALENTE

Toiture

Il est prévu de nettoyer l'ensemble de la toiture et de remplacer les chéneaux abîmés par une version renforcée afin d'éviter leur déformation. Les descentes d'eau pluviales déformées seront aussi remplacées. La mise à terre de la toiture sera réparée. Une révision de l'étanchéité des parties plates de la toiture sera également mise en oeuvre.

Façades et extérieurs

Les rustiques et murs seront nettoyés et repeints. Les murs extérieurs en béton armé seront traités anti-tag. Les pieds de façades côté Jura seront réalisés en boulets cimentés en lieu et place de la végétation actuelle. Les portes-fenêtres du foyer sont dans un état d'usure avancée; le devis actuel prévoit leur remplacement, mais l'option de réparation sera étudiée.

Sols

Les sols des WC, vestiaires et douches du sous-sol seront refaits en carrelage, en lieu et place du revêtement actuel en résine. Les plinthes de la cuisine et celles de la salle de gym seront également changées.

Intérieurs

Les murs et menuiseries seront rafraîchis (ponçage et vernis). Les luminaires et tubes néons seront remplacés par des luminaires LED, à faible consommation, et prévus spécialement pour résister aux chocs des ballons. Les stores à lamelles verticales du foyer et de la salle de réunion seront réparés ou remplacés selon les besoins.

Une révision des installations sanitaires est prévue.

COLLEGE LA FARANDOLE

Façades

De nombreuses traces de détériorations sur les façades côté Genève et Jura apparaissent. Elles nécessitent des réparations (piquage partiel du crépi, ré-entoilage, nouvelles finitions et peinture).

Les façades côté Lac et Lausanne sont en meilleur état, un lavage et une peinture suffiront à les rafraîchir.

Sols extérieurs

Le revêtement actuel n'étant plus étanche, il y a lieu de le remplacer. Le dallage en béton posé sur du gravier sera déposé. Il sera remplacé par un revêtement étanche. Une chape en pente permettant une évacuation périphérique de l'eau sera posée et un revêtement en carrelage "spécial extérieur" sera réalisé.

3. DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

SALLE POLYVALENTE

Toiture	CHF	54'344.-
Façade	CHF	48'100.-
Menuiserie extérieure	CHF	48'613.-
Plinthes, carrelage	CHF	42'727.-
Travaux et fournitures diverses (luminaires, stores, plinthes, etc.)	CHF	106'457.-
Rafraîchissement des peintures et enduits	CHF	81'785.-
Aménagements extérieurs	CHF	11'323.-
Honoraires, préparation et direction des travaux	CHF	30'000.-
Réserve 5%	CHF	21'167.-
Total hors taxe	CHF	444'516.-
TVA 8%	CHF	35'561.-
TOTAL	CHF	480'077.-

COLLEGE FARANDOLE

Démolition, démontage	CHF	23'960.-
Étanchéité, chape en pente, profil "goutte pendante"	CHF	44'300.-
Carrelage spécial extérieur	CHF	39'820.-
Echafaudages	CHF	23'197.-
Réfection façades	CHF	36'528.-
Honoraires, préparation et direction des travaux	CHF	12'000.-
Réserve 5%	CHF	8'990.-
Total hors taxe	CHF	188'795.-
TVA 8%	CHF	15'103.-
TOTAL	CHF	203'898.-

COÛT TOTAL DES TRAVAUX	CHF	683'975.-
COÛT TOTAL DES TRAVAUX ARRONDIS A	CHF	685'000.-

4. REMARQUES

Ces montants sont calculés sur la base de métrés réalisés par l'architecte et de prix moyens estimés.

Les honoraires d'architecte comprennent l'élaboration des futures soumissions qui seront déterminantes pour le coût final des travaux.

Il faut relever que les bâtiments sont loués à l'AISGE, et que dans les locations encaissées, un montant de 0,5% est inclus pour l'entretien pour les 10 premières années qui suivent la construction et de 1% les années suivantes.

Le remplacement des luminaires contribuera à réduire la consommation d'électricité et de diminuer l'entretien.

L'ensemble des travaux envisagés permettront d'apporter une réfection de qualité aux deux bâtiments.

Les travaux envisagés nécessitent d'intervenir durant la période des vacances scolaires, en effet, l'occupation des bâtiments sera rendue impossible durant cette période.

5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Trélex

vu le préavis N°2/2015

entendu le rapport des commissions construction-urbanisme et finances

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

- décide
1. d'adopter le préavis N° 2/2015, concernant une demande de crédit de CHF 685'000.- pour la réfection générale extérieure et intérieure de la salle polyvalente, ainsi que la transformation de l'étanchéité du rez-de-chaussée et la réfection des façades du collège de La Farandole
 2. de prélever ce montant sur la trésorerie courante
 3. d'amortir le montant des travaux, soit CHF 685'000.- en une seule fois par prélèvement sur le compte 9282.40, réserves pour investissements futurs.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
A. Bilardo

la secrétaire
P. Joray

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 février 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal du 11 mars 2015